

2014-07-104-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 3.5.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2014

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2013

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRESENTS

M. LESPADE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, Mme DELAVENNE

EXCUSES

M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28
27 au point n° 2014-07-102-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2014-07-102-DR/FIN



**2014-07-104-DGS - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIÈRES 2013**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire indique que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Locales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.
Il propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2242-1,

Vu le bilan des acquisitions et cessions des biens 2013.

DÉLIBÈRE

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions des biens 2013

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2013

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 20 juin 2014
Le Maire

